



## VAL D'OISE ENVIRONNEMENT

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Siège administratif: chez Bernard LOUP, 19 allée du Lac 95330 Domont  
tél et fax 01 39 35 00 50

Domont le 21/12/2019

### **ENQUETE PUBLIQUE : AVIS SUR LE PROJET D'EXTENSION D'UN INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION CONTENANT DE L'AMIANTE DE LA SOCIETE PICHETA A ST MARTIN DU TERTRE**

L'union d'associations Val d'Oise Environnement (VOE) est une association loi 1901, dont le but est la sauvegarde de l'environnement sur le territoire du département du Val-d'Oise. Elle est titulaire d'un agrément départemental au titre de la protection de l'environnement par arrêté préfectoral. VOE est membre de France Nature Environnement-Ile-de-France (FNE IdF).

**Sur la forme:** La publicité règlementaire est à minima. Le conseil municipal n'a pas été informé, les panneaux digitaux communaux ne font pas état de l'enquête.

**VOE considère qu'une réunion publique d'information et de débat aurait dû être prévue avant ou pendant l'enquête publique ainsi qu'une meilleure utilisation des moyens de communication dont dispose la commune.**

#### **Sur le fond:**

Une autorisation d'extension de la carrière d'extraction de sablons a été obtenue après enquête publique en avril 2016. Son comblement était annoncé avec des déchets inertes. L'objet de l'enquête publique en cours vise à modifier les conditions de remise en état de la carrière de sablons en substituant aux déchets inertes des déchets d'amiante lié. Le site était déjà un site de stockage de déchets d'amiante depuis les années précédentes d'exploitation. **VOE ne comprend pas pourquoi une fausse information a été donnée lors de l'enquête publique d'extension de la carrière en 2016.** Une enquête publique est un moment privilégié pour une entreprise de montrer ce qu'elle sait faire. VOE ne comprend pas la discrétion dont l'entreprise PICHETA a fait preuve en 2016 et en 2019. Des représentants de VOE ont pu visiter le site. VOE suggère à l'entreprise de proposer annuellement une visite du site pour les habitants.

Bien que VOE ne soit pas intervenue lors de la demande d'extension en 2016, nous rappelons que l'association est défavorable à la gestion des déchets qui consiste à maintenir tous les sites existants par des procédures d'extension à répétition. Une telle gestion conduit au mitage du territoire de la Plaine de France dans des sites de qualité environnementale remarquable riches en biodiversité comme celui de Saint-Martin du Tertre. C'est pourquoi VOE s'est opposée aux tentatives d'extension du centre de stockage d'Attainville et au renouvellement de celui d'Epinay-Champlâtreux. Cette orientation est conforme à l'objectif de plan régional visant à réduire le stockage des déchets. Le site de stockage du Plessis Gassot et les carrières de gypse représentent une offre suffisante à la gestion régionale des déchets.

**Suivi du site :**

Dans le dossier il est fait état d'une réunion de la CSS en date du 22 mai 2018. Lors de cette réunion trois années d'exploitation ont été examinées (2015, 2016, 2017) et la CSS ne s'est pas réunie en 2019. VOE demande le respect de la règle de suivi du site annuellement.

**Remise en état du site :**

Le stockage de déchets d'amiante est prévu pour une durée de 20 ans. Il est indiqué dans le dossier d'enquête que la remise en état du site selon le résumé non technique page 10 utilisera des essences locales. Le moment venu il faudra préciser cette remise en état en tenant compte de la modification du sous-sol, de l'évolution climatique et des possibilités de création de nouveaux milieux tenant compte des modifications subies par le site sans se limiter aux essences locales.

Pour VOE  
Bernard LOUP  
Président